

Conseil Municipal
Samedi 13 juin – 9h00
Salle des Fêtes

Ordre du jour :

- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020

- DELIBERATIONS :
 - Création de deux commissions municipales et fixation du nombre de membres
 - Election des membres de la commission municipale « Cadre de Vie »
 - Election des membres de la commission municipale « Lien social »
 - Fixation du nombre de membres au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - Election des membres du CCAS
 - Création de deux commissions extra-municipales
 - Création du Conseil Citoyen
 - Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres
 - Election des représentants au syndicat Saudrune Ariège Garonne (SAGe)
 - Election des représentants au syndicat intercommunal de l'Ecole de Musique
 - Election des représentants au syndicat départemental de l'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)
 - Election des représentants au syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS Escaliu)
 - Election des représentants au syndicat Haute-Garonne Environnement
 - Election des représentants au sein du conseil d'administration de la société publique locale Agence Régionale Aménagement Construction
 - Election des représentants au comité national d'action sociale (CNAS)
 - Détermination des règles de remboursement des frais de mandat du Maire
 - Mise à jour des statuts du SAGe
 - Mise à jour des statuts du Muretain Agglo
 - Mise à jour des statuts de l'ARAC
 - Création d'un poste pour assurer le secrétariat des élus
 - Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
 - Validation d'une convention-cadre de mutualisation d'équipements avec Roquettes et Pins-Justaret
 - Validation de travaux du SDEHG : rénovation du réseau vétuste issu du coffret de commande P15 Nicole

- Validation d'une convention de partage de moyens pour la propreté aux abords des points d'apport volontaire et des points de regroupement des collectes de déchets entre la commune et le Muretain Agglo
- Adhésion à un groupement de commande : matériel de restaurant scolaire
- Adhésion à un groupement de commande : coordonnateur « sécurité et protection de la santé »
- Régularisation du paiement d'un marché public de clôtures
- Exonération de redevances pour utilisation de la cour du château au titre d'aides économiques de soutien aux commerçants et restaurateurs

➤ RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

➤ QUESTIONS DIVERSES

Jean-Louis COLL
Maire de Pinsaguel



En application de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 :

- *La séance se déroulera en dehors de la Salle du Conseil habituelle afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur*
- *La séance restera publique mais limitée à 15 personnes maximum*